



**Accord sur la conservation des albatros et des pétrels**

**Cinquième réunion du Comité consultatif**

*Mar del Plata, Argentine, 13 – 17 avril 2010*

---

**Titre : Rapport du Groupe de travail sur les sites de reproduction**

**Auteur : Président du GT sur les sites de reproduction**

« Le présent document est présenté pour examen par l'ACAP et il est possible qu'il contienne des données, des analyses et/ou des conclusions non publiées et susceptibles d'être modifiées. Les données contenues dans le présent document ne doivent pas être citées ou utilisées à des fins autres que les travaux du Secrétariat de l'ACAP, du Comité consultatif de l'ACAP ou de leurs groupes de travail auxiliaires, sans l'autorisation des propriétaires des données originales. »

## 1. OBJET

Le présent projet de rapport décrit brièvement les progrès accomplis pendant la période intersessions par rapport au programme de travail du Groupe de travail sur les sites de reproduction (ci-après dénommé le GTSR [BSWG]) convenu lors la réunion du Comité consultatif de l'ACAP en 2008 (CC4 [AC4]), et des discussions tenues lors de la réunion du GTSR le 10 avril 2010, à Mar del Plata, en Argentine.

## 2. MEMBRES ET PARTICIPANTS À LA RÉUNION

Le président du GTSR, Richard Phillips, a présenté l'ordre du jour de la réunion (BTSR3 Doc 02 Rév 1) et a remercié les membres du groupe de travail et les observateurs de leur présence. La composition du GTSB a été passée en revue, et la liste actualisée figure à l'Annexe 3. Les participants à la réunion de Mar del Plata étaient originaires des pays ou membres de organisations mentionnées ci-après: Argentine (3), Chili (2), Royaume-Uni (3), France (1), Nouvelle-Zélande (2), Australie (2), ds États-Unis (1), BirdLife International (2), Delphinus Pro (2), Secrétariat de l'ACAP(2), Fédération des oiseaux sauvages de Chine (1), American Bird Conservancy (1) et Fonds mondial pour la Nature [WWF] (1), huit de ces participants étaient membres du GTSB. Aucun point supplémentaire n'a été ajouté à l'ordre du jour.

## 3. RAPPORT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

### 3.1.1 Base de données sur les sites de reproduction : dernières mises à jour

On avait demandé aux membres du GTSR des États de l'aire de répartition et du CSRA [SCAR] (pour les sites du pétrel géant dans la région de l'Antarctique) d'examiner les données existantes détenues par l'ACAP, et de présenter les données nouvelles (voir ci-dessous). Des révisions et des mises à jour ont été reçues de l'Argentine, de l'Australie, de la France, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni, du CSRA, et de la part de l'Équateur. La plupart des données sur les sites de reproduction des pétrels géants [*southern giant petrels*] dans l'Antarctique ont été saisies par l'agent scientifique de l'ACAP, sur la base des informations présentées dans Patterson *et al.* (2008; *Marine Ornithology* 36, 115-124).

Des efforts considérables ont été déployés entre les sessions pour améliorer la normalisation des données stockées, la fonctionnalité et la convivialité de la base de données en ligne. En ce qui concerne les données d'inscription et de gestion, la relation hiérarchique entre le site de reproduction, l'île et le groupe d'îles est désormais établie pour tous les sites ; il y a une meilleure concordance entre les sites de reproduction et les données fournies antérieurement sur le statut et les tendances (qui seront complètes lorsque la base de données aura été modifiée pour inclure les données sur les tendances démographiques collectées dans les zones étudiées ou les colonies qui forment seulement une partie du site inscrit), et ; des révisions et des mises à jour ont

été reçues sur les niveaux de protection légale, et l'existence et le calendrier des plans de gestion. Ces données révisées et actualisées seront utilisées pour élaborer des indicateurs de la condition des sites de reproduction (voir le point 5 plus loin). La révision limitée des critères antérieurs visant à inclure les menaces qui limitent considérablement l'augmentation des nombres ou de la répartition dans un environnement stable ou en légère hausse de la population sur une île déjà occupée ne s'est pas traduite par l'inscription de menaces additionnelles, mais cela pourrait être le cas lorsque les entrées pour les espèces du Pacifique Nord seront complètes et que des mises à jour auront été reçues de la Nouvelle-Zélande et du Chili. De nouvelles données ont été sollicitées pour « peupler » un tableau des espèces de mammifères introduits sur chaque site, dans lequel seront indiqués le statut des espèces exotiques (incontestablement présentes, peut-être présentes ou éradiquées), l'année d'introduction, l'année de l'éradication, si l'éradication a été le résultat de l'intervention humaine, la méthode utilisée, si une élimination est prévue pour l'avenir, l'année et la méthode proposées. Certaines de ces données seront également utilisées pour élaborer des indicateurs de la condition des sites de reproduction. En outre, des données ont été sollicitées pour « peupler » un tableau sur les sites où les espèces de l'ACAP ont disparu, y compris l'année de la dernière reproduction connue et quand elles ont été aperçues pour la dernière fois (reproducteurs ou non reproducteurs), le nombre maximal historique et l'année, et la raison présumée de leur disparition. La grande majorité de ces sites se trouve dans le Pacifique Nord (tableau 1).

Tableau 1. Sites de reproduction répertoriés dans la base de données de l'ACAP où des espèces de l'ACAP ont disparu

Espèce	Site de reproduction
<i>Diomedea dabbenena</i>	Tristan da Cunha
<i>Macronectes giganteus</i>	Île Gouveneur
<i>Macronectes giganteus</i>	Tristan da Cunha
<i>Macronectes halli</i>	Nelly Island (Stewart)
<i>Phoebastria albatrus</i>	Île Agincourt / P'eng-chia-Hsu
<i>Phoebastria albatrus</i>	Île Byosho
<i>Phoebastria albatrus</i>	Île Iwo Jima/Sulphur
<i>Phoebastria albatrus</i>	Kita-daitojima
<i>Phoebastria albatrus</i>	Kitanoshima
<i>Phoebastria albatrus</i>	Kobisho
<i>Phoebastria albatrus</i>	Minami-daitojima
<i>Phoebastria albatrus</i>	Mukojima
<i>Phoebastria albatrus</i>	Nishinoshima / Rosario
<i>Phoebastria albatrus</i>	Okino-daitojima
<i>Phoebastria albatrus</i>	Uotsurijima
<i>Phoebastria albatrus</i>	Yomeshima
<i>Phoebastria immutabilis</i>	Atoll Johnston
<i>Phoebastria immutabilis</i>	Minami Torishima

<i>Phoebastria immutabilis</i>	Torishima
<i>Phoebastria nigripes</i>	Anijima
<i>Phoebastria nigripes</i>	Île Iwo Jima/Sulphur
<i>Phoebastria nigripes</i>	Minami Torishima
<i>Phoebastria nigripes</i>	Nishinoshima / Rosario
<i>Phoebastria nigripes</i>	Îles Mariannes du Nord
<i>Phoebastria nigripes</i>	Atoll Johnston
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	île Campbell

### 3.1.2 Lacunes dans les données et addition de nouveaux domaines, y compris l'enregistrement des oiseaux prospecteurs et des couples mixtes

Le documentaliste de l'ACAP (John Cooper) est en train de rassembler les renseignements sur les espèces de l'ACAP qui prospectent de nouveaux sites, celles qui ont formé un couple mixte avec une espèce établie, et les mouvements des oiseaux bagués entre des groupes d'îles. Étant donné le risque d'incohérence dans les futures communications du nombre de sites de reproduction enregistrés, ces données seront stockées en format de feuille de calcul plutôt que d'être incorporés dans la base de données principale sur les sites de reproduction (les sites auront toutefois le même identifiant que ceux de la base de données principale).

## 4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ACAP ET RAPPORTS NATIONAUX

*Note du traducteur: La section ci-dessous est reprise dans CC5 Inf 16 et figure à l'ordre du jour de CC5 sous le point 14.*

AC5 Doc 28 summarises the background to the requirement to develop a system of indicators to measure the success of the ACAP Agreement. It also provides suggestions for potential categories of indicators and some examples of specific indicators relating to these. AC5 Inf8 extends this approach and provides additional suggestions for potential indicators, especially those relating to the marine environment and to capacity and resource aspects. In addition, it was recognised that AC5 Doc16, proposing improvements to reporting on the implementation of the Agreement, contains a number of suggestions explicitly relevant to the development of basic performance indicators.

Accordingly the WG: a) endorsed the general principles outlined in Doc 28 Annex B; b) supported the proposition that, whenever possible, indicators should be aligned with and/or developed from the existing initiatives of the ACAP and its WGs and incorporated into the appropriate mechanisms of ACAP reporting and data collection; (c) recommended that indicator categories should, as far as possible, conform with the State Pressure Response (SPR) system, while recognising that in some cases important indicators would need to relate to monitoring the progressive acquisition of relevant data to enable the development of SPR indicators.

In respect of potential indicators of relevance to breeding sites, the WG recommended that an appropriate suite of indicators should be developed from amongst the following categories:

State: 1. Number and proportion of sites with alien species, including separate subindicators for habitat modifiers and known/potential predators

Pressure: 2. Levels of threat to species/sites. Develop indicators to track changes in the number and proportion of threats, taking account of the different ACAP categories (Low, Medium, High, Very High) involved. It is envisaged that an indicator for threats at ACAP sites could be developed and treated in a manner analogous to that of the IUCN Red List Index for species.

Response: 3.1 Actions to mitigate/eliminate threats. Although this indicator might also be included within the elements of 3.2, relating to implementation of management plans, such eradication actions may be viewed as of sufficient importance to warrant a separate category. 3.2 Actions to protect and manage sites. Potential indicators might include: a) number and proportion of sites with formal Protected Area status, b) level (quality) of protection (e.g. IUCN WCPA category), c) existence of Management Plan (and its inclusion of specific actions relating to ACAP species), d) progress with implementation of actions relating to ACAP species, e) status of elements of biosecurity protocols relevant to ACAP species

Data relevant to the development of several of these indicators are already available, at least in part, from the ACAP database. Currently standard database queries can derive information on breeding site indicators such as summarised in Table 2

Avant CC5, et après discussion avec BirdLife International (Stuart Butchart) et l'agent scientifique de l'ACAP (Wieslawa Misiak), une liste d'indicateurs potentiels de la condition des sites de reproduction qu'il est possible d'extraire par des interrogations de base de données standard, et qu'il est par conséquent possible de mettre à jour, a été dressée au niveau des espèces à partir de la base de données de l'ACAP (tableau 2). Notez que le nombre de groupes d'îles et de sites exclut ceux où il n'y a qu'un seul couple de reproducteurs et ceux où l'espèce a disparu, c'est-à-dire que tous les calculs de pourcentage sont basés sur le nombre de sites avec > 1 couple. Les données doivent être considérés comme préliminaires pour plusieurs raisons : (i) la même île peut contenir plus d'un site de reproduction, ou un site de reproduction peut inclure plusieurs petites îles ; ((ii) la population mondiale peut être sous-estimée car elle exclut les oiseaux nicheurs sur les îles où la taille de la population est inconnue ; (iii) l'information de gestion n'était pas disponible pour les espèces du Pacifique Nord, et les mises à jour n'ont pas encore été reçues de plusieurs États de l'aire de reproduction et pour la plupart des sites de reproduction du pétrel géant de l'Antarctique.

Une caractéristique d'un indicateur fiable est qu'il est capable de suivre les changements dans le temps. Actuellement, la base de données de l'ACAP contient en théorie des informations, pour chaque site, sur la date de publication du plan de gestion

et la date de 'introduction ou de l'éradication d'une espèce exotique envahissante, mais pas la date d'octroi de la protection légale. Toutes les futures mises à jour du statut de protection, de la présence de mammifères envahissants, et des menaces pourront être communiquées automatiquement.

Tableau 2 Indicateurs potentiels de la « condition » des sites de reproduction élaborés à partir de la base de données de l'ACAP.

Espèce	Nbre de groupes d'îles	Nbre de sites :	Population mondiale	% de sites dotés d'un plan de gestion	Plans de gestion avant 2000 (%)	Plans de gestion après 2000 (%)	% de sites bénéficiant de la protection légale	% de sites contenant des espèces étrangères	% de la population doté d'un plan de gestion	% de la population bénéficiant de la protection légale	% de la population comprenant des espèces étrangères
<i>Diomedea amsterdamensis</i>	1	1	30	100	0	100	100	100	100	100	100
<i>Diomedea antipodensis</i>	3	5	8 273	100	100	0	100	0	100	100	0
<i>Diomedea dabbenena</i>	1	1	1 763	100	100	0	100	100	100	100	100
<i>Diomedea epomophora</i>	2	4	7 886	100	100	0	100	0	100	100	0
<i>Diomedea exulans</i>	5	30	8 042	80	6.7	73.3	90	46.7	90.3	99.7	61.5
<i>Diomedea sanfordi</i>	3	6	5 823	33.3	33.3	0	33.3	0	0.6	0.6	0
<i>Macronectes giganteus</i>	24	121	50 200	36.4	4.1	30.6	44.6	33.9	29.6	64.7	48.1
<i>Macronectes halli</i>	9	51	11 889	76.5	9.8	66.7	78.4	37.3	78.6	78.8	49.6
<i>Phoebastria albatrus</i>	2	2	470	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
<i>Phoebastria immutabilis</i>	5	17	637 280	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
<i>Phoebastria irrorata</i>	1	2	9 608	50	0	50	50	50	100	100	100
<i>Phoebastria nigripes</i>	4	13	64 235	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
<i>Phoebetria fusca</i>	6	15	13 260	73.3	26.7	46.7	86.7	73.3	76.2	98.6	88.5
<i>Phoebetria palpebrata</i>	8	71	15 449	19.7	9.9	9.9	21.1	8.5	74.1	100	51
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	6	76	1 171 820	15.8	2.6	13.2	18.4	14.5	63.4	63.4	53.5
<i>Procellaria cinerea</i>	8	17	79 720	35.3	17.6	17.6	47.1	35.3	99.7	100	33.4
<i>Procellaria conspicillata</i>	1	1	10 090	100	100	0	100	100	100	100	100
<i>Procellaria parkinsoni</i>	1	2	1 458	0	0	0	100	0	0	100	0
<i>Procellaria westlandica</i>	1	1	4 000	0	0	0	100	0	0	100	0
<i>Thalassarche bulleri</i>	4	10	30 460	50	30	20	50	0	44.6	44.6	0
<i>Thalassarche carteri</i>	4	6	39 315	66.7	16.7	50	100	33.3	31.2	100	68.7
<i>Thalassarche cauta</i>	1	3	12 595	66.7	66.7	0	100	0	58.7	100	0
<i>Thalassarche chlororhynchos</i>	2	6	34 050	33.3	33.3	0	50	66.7	18.8	86.3	98.1
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	8	29	97 552	62.1	10.3	51.7	69	31	74.3	82.4	43.7
<i>Thalassarche eremita</i>	1	1	5 407	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Thalassarche impavida</i>	1	2	22 093	50	50	0	50	0	100	100	0

**CC5 Doc 13**  
**Point 8.1 de l'ordre du jour**

<i>Thalassarche melanophris</i>	14	66	593 002	47	4.5	42.4	54.5	34.8	13.4	35.6	46
<i>Thalassarche salvini</i>	3	4	31 953	50	25	25	50	0	0.9	0.9	0
<i>Thalassarche steadi</i>	3	5	97 113	80	80	0	80	0	100	100	0

Tableau 2 (suite) Indicateurs potentiels de la « condition » des sites de reproduction élaborés à partir de la base de données de l'ACAP

Species	No of Island Groups	No of sites	Global Population	% sites by Threat - Natural disaster	% sites by Threat - Habitat loss or destruction by alien species	% population by Threat - Increased competition with native species	% population by Threat - Parasite or Pathogen	% population by Threat - Predation by alien species	% population by Threat - all
<i>Diomedea amsterdamensis</i>	1	1	30	0	0	0	100	100	100
<i>Diomedea antipodensis</i>	3	5	8 273	0	0	0	0	0	0
<i>Diomedea dabbenena</i>	1	1	1 763	0	0	0	0	100	100
<i>Diomedea epomophora</i>	2	4	7 886	0	0	0	0	0	0
<i>Diomedea exulans</i>	5	30	8 042	0	0	0	0	50,1	50,1
<i>Diomedea sanfordi</i>	3	6	5 823	0	0	0	0	0	0
<i>Macronectes giganteus</i>	24	121	50 200	0,8	0	0	0	0	0
<i>Macronectes halli</i>	9	51	11 889	0	0	0	0	0	0
<i>Phoebastria albatrus</i>	2	2	470	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
<i>Phoebastria immutabilis</i>	5	17	637 280	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
<i>Phoebastria irrorata</i>	1	2	9 608	0	0	0	0	0	0
<i>Phoebastria nigripes</i>	4	13	64 235	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
<i>Phoebetria fusca</i>	6	15	13 260	0	0	0	3,6	13,3	13,3
<i>Phoebetria palpebrata</i>	8	71	15 449	1,4	1,4	0	0	25,9	35,6
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	6	76	1 171 820	0	6,6	0	0	34,1	34,1
<i>Procellaria cinerea</i>	8	17	79 720	0	17,6	0	0	26,5	26,5
<i>Procellaria conspicillata</i>	1	1	10 090	0	0	0	0	0	0
<i>Procellaria parkinsoni</i>	1	2	1 458	0	0	0	0	0	0
<i>Procellaria westlandica</i>	1	1	4 000	0	0	0	0	0	0
<i>Thalassarche bulleri</i>	4	10	30 460	0	0	0	0	0	0
<i>Thalassarche carteri</i>	4	6	39 315	0	0	0	68,7	68,7	68,7
<i>Thalassarche cauta</i>	1	3	12 595	0	0	0,3	41,3	0	41,6
<i>Thalassarche chlororhynchos</i>	2	6	34 050	0	0	0	0	0	0
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	8	29	97 552	0	3,4	0	0	0	0,2
<i>Thalassarche eremita</i>	1	1	5 407	0	0	0	0	0	0
<i>Thalassarche impavida</i>	1	2	22 093	0	0	0	0	0	0
<i>Thalassarche melanophris</i>	14	66	593 002	1,5	1,5	0	0	3,6	3,6

**CC5 Doc 13**  
**Point 8.1 de l'ordre du jour**

<i>Thalassarche salvini</i>	3	4	31 953	0	0	0	0	0	0
<i>Thalassarche steadi</i>	3	5	97 113	0	0	0	0	0	0

*Note du traducteur: Le paragraphe qui suit est repris dans CC5 Inf 16 et figure à l'ordre du jour de CC5 sous le point 14.*

However additional work is required to: a) refine the analysis of existing data, b) to ensure that consistency is retained in the application of and changes to threat classification, and c) to acquire the additional information essential for generating time specified baselines (e.g. for entry into force of management plans) and for ensuring that changes over time can be tracked accurately.

Ian Hay (Australie) a présenté CC5 Doc 16 sur le projet révisé de modèle pour les rapports nationaux préparés par les Parties à l'ACAP, en signalant que son format de présentation et son contenu avaient été élaborés conformément aux orientations de RdP3. Le GTSR a fait remarquer que certaines parties du modèle seraient révisées afin d'y inclure les résultats des travaux de deux groupes de travail intersessionnels spéciaux formés pour élaborer le cadre de hiérarchisation des priorités et le format de présentation des rapports nationaux sur la capture accessoire d'oiseaux de mer.

Le GTSB a examiné ces parties du modèle de présentation et les indicateurs de performance fondamentaux proposés qui correspondaient à ses attributions. Le GTSB a discuté de l'opportunité de solliciter des renseignements des Parties et des types de données et de questions qui seraient les plus appropriés. Le GTSB **a recommandé** au Comité consultatif que quelques questions du type «oui / non" destinées à recueillir des données de base sur la protection des sites de reproduction et que les principales dispositions des plans de gestion (par exemple en ce qui concerne les mesures de biosécurité en place) soient ajoutées aux renseignements sollicités des Parties. Le GTSB **a approuvé** dans leur ensemble le format et le contenu général de ces sections du modèle révisé correspondant à ses attributions ; les indicateurs de performance, y compris ceux qui pourraient mesurer les tendances de la gravité des menaces qui pèsent sur les sites de reproduction, ont été examinés séparément (voir plus haut).

## 5. SURVEILLANCE DES SITES DE REPRODUCTION

John Croxall (BirdLife International) a présenté un document (AC5 Inf 07) sur le cadre de surveillance des Zones aviaires importantes (ZAI) [IBA] de BirdLife International. Ce document décrit une méthode normalisée d'attribution de scores pour les menaces qui pèsent sur les ZAI, la condition des ZAI et les mesures de conservation prises dans les ZAI. Le GTSR a estimé que ce cadre devait être pris en considération par les Parties à l'ACAP lors de l'élaboration de futurs programmes de surveillance. Le GTSR a reconnu qu'il y avait des avantages à adopter des protocoles normalisés des meilleures pratiques en matière de surveillance des sites de reproduction, mais a estimé que l'élaboration de ces lignes directrices n'était pas une priorité pour l'ACAP. Il est possible que le processus de hiérarchisation des priorités dans lequel l'ACAP est actuellement engagé identifie des sites particuliers sur lesquels des systèmes de surveillance devraient être mis en place ou améliorés, et pour lesquels une aide financière serait peut-être

nécessaire. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a signalé l'existence de protocoles pour la surveillance de la présence d'espèces envahissantes sur les sites relevant de sa juridiction, et a offert de fournir de plus amples renseignements sur la disponibilité des documents pertinents au cours de la période intersessions. Le GTSR a reconnu que la surveillance avant et après l'éradication d'espèces étrangères était importante, mais a concédé que cette surveillance était souvent limitée par la disponibilité de fonds.

Le GTSR a reconnu l'importance d'une surveillance améliorée des menaces qui pèsent sur les espèces de l'ACAP. Il a également été suggéré de préparer un document pendant l'intersession qui contiendrait une liste annotée des caractéristiques fondamentales des sites qui pourraient être enregistrées annuellement ou opportunément. Il pourrait être rendu compte dans les rapports nationaux, en plus des données sur la taille de la population et la démographie, des programmes existants ou prévus de surveillance des sites en vue de la collecte de données sur les sites de reproduction.

L'utilisation de techniques de télédétection pour surveiller les sites de reproduction a fait l'objet de discussions. Le Chili a mentionné les progrès d'un projet de déploiement de webcams sur un site de reproduction relevant de sa juridiction, et a offert de préparer un document d'information pour examen par l'ACAP. Le Secrétariat a offert de rassembler les rapports et documents pertinents sur l'utilisation de systèmes à distance pour surveiller les sites de reproduction. L'Australie s'est portée volontaire pour rendre compte de son expérience de la surveillance à distance des pétrels géants dans l'Antarctique, et d'autres Parties ont été encouragées à rendre compte des systèmes qui pourraient être mis en place ailleurs.

CC5 Doc 20 a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'albatros des Galapagos élaboré par l'Équateur et le Pérou, en collaboration avec l'ACAP, entre 2007 et 2008. On trouvera de plus amples informations sur les actions entreprises par le Pérou dans CC5 Inf 3. On a signalé l'importante participation des parties intéressées du gouvernement équatorien et, surtout, celle de plusieurs ONG. On a souligné, en outre, que dans le programme de travail prévu dans le plan d'action, une forte proportion des actions identifiées étaient classées comme étant hautement prioritaires. Les autres problèmes abordés étaient notamment l'absence d'une identification des principales parties intéressées pour chaque tâche / action et d'une indication claire du processus d'examen périodique du plan d'action. On a discuté de la création d'une équipe chargée de la révision et de la mise en œuvre du plan d'action. Toutefois, étant donné que la phase de mise en œuvre du plan d'action en est encore à ses débuts (il y a à peine deux ans que ce plan a été approuvé par CC4), le GTSR **a recommandé** au Comité consultatif que la révision du plan d'action soit incluse dans le programme de travail du Comité consultatif pour la prochaine période triennale.

## **6. LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE MEILLEURES PRATIQUES**

Anton Wolfaardt (Royaume-Uni) a présenté CC5 Doc 19 qui résume les lignes directrices sur la gestion des meilleures pratiques de biosécurité pour les sites de reproduction de l'ACAP, et fournit une liste de ressources en ligne utiles ainsi que des références bibliographiques complémentaires sur le sujet. La méthode adoptée dans ce document est d'identifier les voies et les points d'entrée d'introductions potentielles et d'établir des barrières efficaces le long de ces voies pour empêcher les organismes étrangers d'entrer et de s'établir dans de nouvelles régions, afin d'empêcher l'introduction de se produire aussi loin que possible le long de la voie d'introduction. Ce document met en évidence les difficultés et les solutions possibles du problème complexe que représente la limitation du transfert et de l'établissement d'espèces exotiques envahissantes. Le GTSR a reconnu que ce document était une ressource précieuse pour la communauté de l'ACAP, et que l'application des lignes directrices par les Parties était une exigence importante qu'il fallait inclure dans le processus de présentation des rapports nationaux. Le GTSR a fait valoir que l'addition d'une liste annexée au document serait une ressource utile et pratique qui aiderait les Parties à appliquer les lignes directrices. C'est pourquoi le groupe de travail a chargé l'auteur d'ajouter une liste de contrôle au document, avant de l'envoyer aux membres du GTSR en vue de nouveaux apports et de l'examen collégial par les experts de biosécurité. À la suite du processus d'examen collégial, le document pourra être consulté sur le site Web de l'ACAP dans un format similaire à celui de l'évaluation des espèces et des autres lignes directrices en matière de conservation, et il sera facile de le mettre à jour en incluant des liens vers des ressources et des rapports en ligne. Le GTSR a également souligné l'importance de la biosécurité, y compris les exigences de déclaration explicite dans le format révisé pour les rapports nationaux sur la mise en œuvre de l'Accord [voir plus haut].

## **7. HIÉRARCHISATION DES PRIORITÉS**

John Croxall (BirdLife International) a présenté CC5 Doc 33 qui applique les critères des Zones aviaires importantes (ZAI) [IBA] adoptés par BirdLife International à la base de données sur les colonies de l'ACAP. Ce document a présenté des informations sur les sites de reproduction d'espèces inscrites à l'ACAP dont on sait qu'ils atteignent les seuils désignés (1%, 2%, 5% et 10%) de la population mondiale de chacune des espèces en question. Sur la base de ces analyses, il s'est avéré que les juridictions de la France, de la Nouvelle-Zélande et des territoires contestés contenaient le plus grand nombre de sites dépassant le seuil de 1% de la population mondiale. Les auteurs ont reconnu que ces premières analyses étaient incomplètes, étant donné que 34 % des sites de reproduction n'avaient pas de données démographiques dans la base de données de l'ACAP. Les sites de reproduction relevant de la juridiction de l'Antarctique, des territoires contestés, de la France et la Nouvelle-Zélande représentaient environ 90% de ces cas. Il a été recommandé que l'obtention d'estimations de population actualisées pour ces sites, si ces estimations existaient, soit considérée comme prioritaire. Le GTSR souscrivait aux conclusions du GTST, selon lesquelles la meilleure façon de procéder était de s'assurer que toutes les données disponibles soient saisies dans la base de

données de l'ACAP et que des analyses plus détaillées de l'exactitude des données démographiques soient réalisées pour CC6.

Spencer Clubb (Nouvelle-Zélande) a donné un bref aperçu du projet de cadre de hiérarchisation des priorités (CC5 Doc 15), où il décrit notamment le processus suivi jusqu'ici pour hiérarchiser les actions de conservation en mer et la nécessité d'aller maintenant de l'avant avec les actions de conservation à terre. Spencer Clubb a fait remarquer qu'une grande partie des informations nécessaires pour hiérarchiser les actions de conservation à terre figurait déjà dans les bases de données de l'ACAP, par exemple, les informations sur le statut et les tendances des populations, ainsi que les menaces qui pesaient sur les sites de reproduction. Les principales tâches non encore réalisées nécessaires pour développer le cadre terrestre étaient par conséquent de déterminer la probabilité de succès de la prise de différentes mesures de conservation à terre, de mettre à l'épreuve les critères de pondération utilisés pour calculer les priorités et, éventuellement, de comparer ou d'ajuster les priorités terrestres en fonction des priorités maritimes. Le GTSR a accepté de fournir des conseils spécialisés afin de faire progresser le cadre terrestre de hiérarchisation des priorités, et de tenir certaines réunions initiales au cours des prochains jours, avant le début de CC5.

## **8. ACCORD SUR LE PARTAGE DE DONNÉES**

À la lumière des progrès accomplis dans l'acquisition de données et l'élaboration récente de la base de données et du portail de données de l'ACAP, le Secrétariat a préparé un projet de politique destiné à informer les Parties et les fournisseurs de données des pratiques de gestion des données (CC5 Doc 35). La politique de données proposée comprend la création d'un catalogue de métadonnées qui permettra aux détenteurs de données de spécifier l'utilisation et les contraintes d'accès à leurs données. Le GTSR était très favorable à cette initiative; les présidents du GTST et du GTSR ont toutefois exprimé la crainte que le nouveau format ne reflète pas correctement l'accès aux données et les règles d'utilisation convenues à CC4 (Annexe 3). L'agent scientifique a reconnu que, en l'absence d'un catalogue en état de service auquel on pouvait se référer, il était plutôt difficile d'interpréter la façon dont les règles existantes seraient transférées vers le nouveau système. Il a été convenu que les présidents des GT seraient consultés pour l'élaboration des éléments de la base de données et du portail de données nécessaires pour garantir que le produit résultant soit complet et transparent, et réponde aux besoins des deux groupes de travail. Le GTSR a également convenu que la politique de données proposée soit examinée par le CC en vue de son adoption.

## **9. EXAMEN DES ATTRIBUTIONS**

Les attributions actuelles du GTSR (Annexe 4) ont été passées en revue ; aucune modification n'a été apportée.

## **10. PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTSR**

Les progrès considérables accomplis par rapport à la plupart des tâches spécifiées dans le programme de travail du GTSR convenu lors de CC4 sont résumés à l'Annexe 1. Le programme de travail a été mis à jour pour prendre en compte les tâches mentionnées dans le présent rapport, et figure à l'annexe 5.

## **11. REMERCIEMENTS**

Je suis très reconnaissant aux membres du GTSR, au Secrétariat de l'ACAP et plusieurs autres personnes en dehors du groupe, notamment Stuart Butchart (BirdLife International), Tara Hewitt (Australian Antarctic Division), Karine Delord (CEBC-CNRS, France), Kate Huyvaert (Colorado State University , États-Unis) et Sally Poncet (South Georgia Surveys) pour les données et de conseils qu'ils ont fournis. Je remercie tout particulièrement Wieslawa Misiak pour son aide inlassable et son travail acharné pour élaborer, mettre à jour et interroger la base de données, sans lesquels le programme de travail n'aurait pas pu être mené à bien.

**ANNEXE 1 : PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL  
SUR LES SITES DE REPRODUCTION CONVENU LORS DE CC4**

	<b>Sujet/Tâche</b>	<b>Groupe responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Progrès accomplis pendant l'intersession</b>
3.1	Réviser les listes et structures de la base de données	GTSR (Secrétariat)	Continu	Achevé
3.2	Compléter, examiner et mettre à jour les données soumises par les Parties	GTSR	Avant CC5 et continu	Achevé en grande partie (réponses toujours attendues du Chili, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et pour les espèces du Pacifique Nord). Donnée publiées sur les sites de pétrels géants de l'Antarctique ajoutées à la base de données
3.3	Compiler et aider à maintenir à jour une liste des mammifères introduits et des éradications réalisées dans les sites de reproduction de l'ACAP	GTSR (Secrétariat)	Avant CC5 et continu	Achevé en grande partie (réponses toujours attendues du Chili, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et pour les espèces du Pacifique Nord).
3.4	Compiler et maintenir à jour une liste de sites de reproduction anciens (récents) d'espèces de l'ACAP et de leurs caractéristiques	GTSR (Secrétariat)	Avant CC5 et continu	Achevé en grande partie (réponses toujours attendues du Chili, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et pour les espèces du Pacifique Nord).
3.5	Évaluer les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction et recenser les lacunes des connaissances	GTSR (Secrétariat)	Avant CC5 et continu	Les menaces et les lacunes des connaissances sont mises en évidence dans les évaluations d'espèce. Aucun changement important dans les menaces depuis CC3, donc pas de mise à jour.
3.6	Élaborer, examiner et mettre à jour des lignes directrices pour les meilleures pratiques en matière d'atténuation de certaines menaces qui pèsent sur les sites de reproduction, notamment les mesures biosécuritaires	GTSR Biosécurité dirigé par le Royaume-Uni	Avant CC5 et continu	Examen de la biosécurité et de la quarantaine réalisé par le Royaume-Uni pour CC5

**CC5 Doc 13**  
**Point 8.1 de l'ordre du jour**

3.7	Examiner les signes d'incidence de pathogènes et de parasites sur les espèces de l'ACAP et l'efficacité des mesures d'atténuation	GTSR, direction France, Équateur, Argentine	CC5	Pas de progrès
3.8	Examiner les critères de hiérarchisation des priorités pour les zones de reproduction d'importance internationale	GTSR	Avant CC5 et continu	Mise à jour du document sur les Zones aviaires importantes [IBA] pour les espèces de l'ACAP réalisée par BirdLife International pour CC5
3.9	Fournir et examiner les rapports annuels soumis au CC sur les activités du GTSR	GTSR et CC	CC5	n. disp.
4.16	Déterminer et hiérarchiser les mesures de conservation requises pour chaque espèce et par chaque Partie à l'Accord	Présidents des GT et du groupe ad hoc, dirigé par la Nouvelle-Zélande	2010-2012	Compte rendu de l'analyse des menaces, des lacunes de données/connaissances et des tendances démographiques

**ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES  
SITES DE REPRODUCTION**

Mise à jour le 11 avril 2010.  
*Italiques* = à confirmer (à c.)

Argentine	Flavio Quintana* <quintana@cenpat.edu.ar> Nestor Coria <ncoria@dna.gov.ar>
Australie	Ian Hay* <Ian.Hay@aad.gov.au> Rosemary Gales <Rosemary.Gales@dpiw.tas.gov.au>
Chili	Marcelo Garcia Alvarado* <mgarcia@subpesca.cl>
Équateur	Augusto Corriere <dgderhum@mrrree.gov.ec>
France	Henri Weimerskirch* <henriw@cebc.cnrs.fr> Martine Bigan <martine.bigan@ecologie.gouv.fr>
Nouvelle-Zélande	à c.
Norvège	<i>Oystein Storkersen</i> <Oystein.Storkersen@dirnat.no>
Afrique du Sud	John Cooper* <John.Cooper@uct.ac.za> Robert Crawford <Crawford@deat.gov.za>
Royaume-Uni	Richard Phillips*# <raphil@bas.ac.uk> Anton Wolfaardt <anton.wolfaardt@jncc.gov.uk>
États-Unis d'Amérique	Maura Naughton <maura-naughton@fws.gov>
BirdLife International	John Croxall <John.Croxall@birdlife.org>
Pérou	<i>Vladimiro Beteta</i> <vbeteta@rree.gob.pe>
Espagne	à c.
Bésil	à c.
Comité scientifique pour la recherche antarctique [SCAR]	à c.

\*coordinateur national, # président du groupe de travail

### **ANNEXE 3 : REGLES POUR LA CONSULTATION ET L'UTILISATION DES DONNEES SUR LE STATUT ET LES TENDANCES/LES SITES DE REPRODUCTION TRANSMISES A L'ACAP ET MAINTENUES PAR L'ACAP**

Les règles révisées ci-après pour la consultation et l'utilisation des données transmises à l'ACAP et maintenues par l'ACAP relatives au statut et aux tendances démographiques et à la gestion des sites de reproduction et des menaces, ont été adoptées par la quatrième réunion du Comité consultatif en août 2008.

Il est convenu que :

1. Toutes les données sur le statut et les tendances, ainsi que sur les sites de reproduction, transmises au Secrétariat de l'ACAP et maintenues par le Secrétariat sont à la disposition des agents de l'ACAP (Secrétariat, Président du Comité consultatif, Vice-président du Comité consultatif, présidents et vice-présidents des Groupes de travail) en vue de l'analyse et de la préparation de documents pour l'Accord.
2. L'inclusion de données, d'analyses ou de résultats fondés sur des données détenues par le Secrétariat de l'ACAP dans des documents de travail, documents d'information, rapports et autres documents déposés lors des réunions du Comité consultatif ou groupes de travail, ou distribués pendant l'intersession, à des membres du Secrétariat, des agents de l'ACAP, des membres d'un groupe de travail ou des experts invités, ne constitue pas une publication.
3. Les données incluses dans des rapports publiés ou des documents scientifiques en dehors de l'ACAP sont considérées comme appartenant au domaine public et peuvent donc être incluses dans les bases de données gérées par le Secrétariat de l'ACAP, et peuvent être communiquées par le Secrétariat de l'ACAP à d'autres parties sur demande, sans la nécessité de obtenir la permission du détenteur des données (propriétaires / auteurs). La communication à d'autres parties comprend la mise à disposition des données via le portail Web de l'ACAP.
4. Sauf indication contraire du membre concerné du Groupe de travail sur les sites de reproduction, toutes les données, analyses ou résultats concernant les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction peuvent être communiquées par le Secrétariat de l'ACAP à d'autres parties sur demande, sans la nécessité d'obtenir la permission du détenteur des données. La communication à d'autres parties comprend la mise à disposition des données via le portail Web de l'ACAP. Les autres parties sont informées de la source des données d'origine et sont invitées à consulter les détenteurs des données (y compris sur transfert de la paternité [*assignation of authorship*]) avant de procéder à la publication de documents décrivant les analyses et l'interprétation de ces données.
5. Sauf indication contraire par le membre compétent du Groupe de travail sur le statut et les tendances les comptages les plus récents de chaque site de reproduction, les statistiques sommaires (moyenne, erreurs statistiques, étendue) de la tendance démographique, de la productivité, des taux de survie et la fréquence de reproduction, et les graphiques créés pour les évaluations d'espèces de l'ACAP peuvent être communiqués par le Secrétariat de l'ACAP à d'autres parties sur demande, sans la nécessité d'obtenir la permission des détenteurs des données. La communication à d'autres parties comprend la mise à disposition des données via le portail Web de l'ACAP. Les autres parties sont informées de la source des données d'origine et sont invitées à citer le contributeur de données et, s'il y a lieu, à consulter de contributeur des données originales pour tout complément d'information avant de procéder à la publication de documents décrivant les analyses et l'interprétation de ces données.
6. Les utilisateurs de données ne peuvent pas tenir l'ACAP ou le(s) fournisseur(s) des données originales pour responsables d'erreurs dans les données. Bien que tout ait été mis en œuvre pour garantir l'intégrité et la qualité de la base de données, l'ACAP (ou l'organisme qui gère la base de données) ne peut garantir l'exactitude des ensembles de données qu'elle contient.
7. La mention suivantes doit figurer en page de couverture des documents de travail, documents d'information, rapports et autres documents déposés lors des réunions du Comité consultatif ou des groupes de travail, ou distribués pendant l'intersession à des membres du Secrétariat, des agents de l'ACAP, des membres d'un groupe de travail ou des experts invités.

**CC5 Doc 13**  
**Point 8.1 de l'ordre du jour**

« Le présent document est présenté pour examen par l'ACAP et il est possible qu'il contienne des données, des analyses et/ou des conclusions non publiées et susceptibles d'être modifiées. Les données contenues dans le présent document ne doivent pas être citées ou utilisées à des fins autres que les travaux du Secrétariat de l'ACAP, du Comité consultatif de l'ACAP ou de leurs groupes de travail auxiliaires, sans l'autorisation des propriétaires des données originales. »

## **ANNEXE 4 : ATTRIBUTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SITES DE REPRODUCTION**

Les attributions suivantes ont été convenues lors de CC4.

À sa première réunion, le Comité consultatif de l'ACAP a établi un Groupe de travail sur les sites de reproduction.

Ce groupe a pour but :

- de superviser la collecte, la compilation et la gestion des informations les plus récentes sur la gestion des sites de reproducteurs des albatros et des pétrel inscrits à l'Annexe 1 de l'Accord de l'ACAP, et sur les menaces qui pèsent sur ces sites.
- d'évaluer les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction des espèces inscrites et de relever les lacunes des connaissances
- d'examiner et d'appliquer les critères pour l'identification des sites de reproduction d'importance internationale
- de collaborer avec d'autres groupes à l'identification des menaces qui pèsent sur les sites de reproduction prioritaires pour la gestion
- d'élaborer, d'examiner et de gérer les lignes directrices en matière de meilleures pratiques visant à atténuer certaines menaces qui pèsent sur les sites de reproduction

**ANNEXE 5 : PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES SITES  
DE REPRODUCTION POUR APPROBATION LORS DE CC5**

	<b>Sujet/Tâche</b>	<b>Groupe responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Progrès accomplis pendant l'intersession</b>
3.1	Réviser les listes et structures de la base de données	GTSR (Secrétariat)	Continu	
3.2	Compléter, passer en revue et mettre à jour la base de données de l'ACAP	GTSR (Secrétariat)	Continu	
3.3	Évaluer les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction et recenser les lacunes des connaissances	GTSR(Secrétariat)	Continu	
3.4	Élaborer, passer en revue et mettre à jour les lignes directrices en matière de meilleures pratiques destinées à atténuer certaines menaces qui pèsent sur les sites de reproduction	GTSR	Selon les besoins (en attendant les résultats de l'examen des menaces principales qui pèsent sur les espèces du Pacifique Nord)	
3.5	Examiner les signes d'incidence de pathogènes et de parasites sur les espèces de l'ACAP et l'efficacité des mesures d'atténuation	GTSR, dirigé par la France, Équateur, Argentine	CC6	
3.6	Fournir et examiner les rapports annuels soumis au CC sur les activités du GTSR	GTSR et CC	CC6	
	Aider le Secrétariat et le CC à élaborer et à obtenir des informations sur les indicateurs convenus et les demandes relatives aux rapports nationaux.	Présidents des GT et Secrétariat	CC6	

**CC5 Doc 13**  
**Point 8.1 de l'ordre du jour**

	Déterminer et hiérarchiser les mesures de conservation requises pour chaque espèce et par chaque Partie à l'Accord	Présidents des GT et du groupe <i>ad hoc</i> , dirigé par la Nouvelle-Zélande	AC6 et continu	
--	--	---	----------------	--